

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

PROCES VERBAL DE SEANCE

Commune de SAVIGNAC-LES-ORMEAUX,

Par suite d'une convocation en date du 29 mai 2026, les membres composant le conseil municipal de la commune de Savignac-les-Ormeaux se sont réunis en séance ordinaire en date du 5 juin 2026 à la salle du conseil municipal de la commune à 18h30, sous la présidence de M. PECH Nicolas, maire de la commune, en séance ordinaire.

La convocation a été affichée le 29 mai 2026

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai 2026
- Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Présents : Monsieur Nicolas PECH ; Madame Evelyne VIGNOLLES-AUDOUBERT ; Monsieur Claude MARTUCHOU ; Madame Valérie ADEMA ; Monsieur Aurélien LAURENT ; Madame Ingrid FRAISSE ; Monsieur Julien ROUZAUD ; Madame Céline PERPERE ; Monsieur Geoffroy MEULENYZER ; Madame Fanny DEFOND ; Monsieur Benjamin VELEZ.

Absents : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Le conseil municipal a désigné Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 29- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai 2026.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n°30 – Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n°INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune,

Considérant qu'en vertu du décret et de l'arrêté susvisés, le conseil municipal est convoqué le 5 juin 2026 afin d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue de l'élection sénatoriale,

Considérant que le bureau électoral, présidé par Monsieur le maire, est installé à l'ouverture de la séance et est composé des deux conseillers municipaux les plus âgés et des 2 plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin,

Considérant que le constat a été fait que le quorum du présent conseil municipal est atteint,

Considérant qu'un conseiller empêché d'assister à la réunion peut donner pouvoir à un autre conseiller, chaque conseiller ne pouvant être titulaire que d'un seul pouvoir,

Considérant les conditions d'éligibilités exposées par Monsieur le maire,

Considérant que le vote se fait sans débat à scrutin secret, que le président du bureau électoral procède à la communication du nom des candidats inscrits sur les listes,

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la proclamation des résultats définitifs :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Titulaires : - Monsieur Nicolas PECH : Voix : 11
- Suppléants : - Madame Evelyne VIGNOLLES-AUDOUBERT : Voix : 11
- Monsieur Claude MARTUCHOU : Voix : 11
- Madame Valérie ADEMA : Voix : 11

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H43

La secrétaire de séance
VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne



Monsieur Le Maire,
PECH Nicolas

